

COMMUNE DE
CHAMP SUR DRAC
DEPARTEMENT
ISERE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 06 MAI 2019
N°46/2019

L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF LE SIX MAI,

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 26 avril 2019, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. DIETRICH Francis, Maire.

PRESENTS : E. BARET, G. CAILLAT, J.L. CATTANI, S. CHABANY, J. CHAÏB, C. DIBON, F. DIETRICH, E. DUCES, J.M. GRENIER, S. KOENIG, N. LEGROS, D. MANTONNIER, M. MENDEZ, F. MILET, N. MOLLARD, J. NIVON, B. PERRIER, M. RIOU, D. SANCHEZ, M. SELVE, A. VITINGER, B. ZANNI

PROCURATIONS : T. PROCACCI à J. CHAÏB

En application de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Madame Fabienne MILET est nommée secrétaire de séance.

Conformément à l'article L 2121-18 du même code, la séance a été publique.

AUTORISATION DU MAIRE A DEPOSER UNE DEMANDE PREALABLE DE TRAVAUX CONCERNANT L'ECOLE DES GONNARDIERES

M. SANCHEZ Didier, adjoint à l'urbanisme, présente au Conseil le projet d'isolation extérieure des façades de l'école des Gonnardières.

Il s'agit d'isoler environ 800 m² de la façade de l'école avec une finition en trespas ou équivalent, dans les tons gris clair et gris foncé.

Le projet a été étudié en commission urbanisme le 2 avril dernier et n'appelle pas de remarque particulière.

Monsieur Sanchez demande au Conseil d'autoriser le Maire à déposer la déclaration préalable de travaux correspondante et à signer tous les documents nécessaires.

LE CONSEIL APRES AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE

AUTORISE le Maire à déposer les déclarations préalables correspondantes et à signer tous les documents relatifs à ce projet.

AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, les jour, mois et an que dessus

Pour copie conforme,
CHAMP sur DRAC le 9 mai 2019.






Le Maire,
Francis DIETRICH

